

## Champardennais

Janvier / Février 2018



**Avis de coup de vent, voire de tempête sur les premiers jours de 2018.**

Nul doute, le temps change, le climat se modifie. Mais cette réalité climatique n'est pas sans en rappeler une autre, sociale ou plus justement sociétale. Car dans ce domaine aussi les temps changent.

Quels nouveaux pas seront franchis en 2018 ? Bien malin qui saurait l'annoncer avec certitude. Il ne faut pourtant être ni grand clerc, ni Madame Soleil pour imaginer que l'inéluctable mouvement de

transformation ne s'arrêtera pas.

Les temps changent. Et si rien n'était mieux avant, la société nouvelle en train de se construire déstabilise parce qu'elle n'existe pas encore et n'offre donc que très peu de points d'équilibre.

Les technologies du numérique, les progrès de l'intelligence artificielle, les mises en réseau contribuent à développer **une société du « CO »** : co-construction, coopération, coéducation, co-responsabilité. Un collectif dans lequel chacun est appelé à être « un **JE** responsable dans un **NOUS** solidaire » comme l'écrit Edgar Morin dans ses vœux.

Cette société se construit. Nous sommes ses possibles architectes. Ses fondations devront reposer sur une capacité à innover et à coopérer. Cela s'apprend, dès le plus jeune âge. A l'école, au centre de loisirs, à l'université, dans les démarches d'éducation populaire, lors des activités culturelles, sportives, citoyennes...

Le temps change sachons accompagner cette évolution. Mieux, les temps changent, sachons participer à ces transformations. Soyons acteurs d'une société nouvelle, éducative et solidaire.

Tels sont les vœux que nous pouvons partager en ces premiers jours de l'année 2018 qui débute.

**Et si notre ministre s'imprégnait de ces quelques réflexions ? ...**

**... Alors 2018 pourrait être une bonne année !**

*Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique du SE-Unsa*

### SE-UNSA REIMS

15 bd de la paix

BP 30149 51055 REIMS cedex

03 26 88 25 53

[ac-reims@se-uns.a.org](mailto:ac-reims@se-uns.a.org)

<http://sections.se-uns.a.org/reims>



Nous organisons dans les établissements des réunions d'information en 1H «**Ma nouvelle carrière**» sur l'heure syndicale mensuelle : contactez nous pour la mise en place.



### STAGES SYNDICAUX à REIMS :

#### LES CLEFS DE MA CARRIERE :

Jeudi 15 mars de 9H à 16H

#### SANTE AU TRAVAIL :

Vendredi 16 mars de 9H à 16H

Demande à faire un mois à l'avance, modèles de lettre sur le site du SE-UNSA Marne. <http://sections.se-uns.a.org/51>

#### SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli BP 426  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
[08@se-uns.a.org](mailto:08@se-uns.a.org)  
03.24.33.30.92

#### SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
[10@se-uns.a.org](mailto:10@se-uns.a.org)  
03.25.80.45.47

#### SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
[51@se-uns.a.org](mailto:51@se-uns.a.org)  
03.26.88.25.53

#### SE-Unsa 52

13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
[52@se-uns.a.org](mailto:52@se-uns.a.org)  
09.67.14.25.57

## Education : ce qui pourrait changer (ou pas) en 2018

« Je ne pense pas qu'on ait besoin d'une loi pour changer l'école, ni d'une réforme avec un grand R, décrétée d'en haut. On a besoin, d'abord, de créer les conditions d'une société de la confiance. »

L'affirmation n'est pas nouvelle. Jean-Michel Blanquer la répète à volonté depuis son arrivée comme ministre de l'Education nationale.

**Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de changement ? Point du tout. Surtout si on juge au nombre de chantiers ouverts par le ministre ces derniers temps.** Au risque d'en oublier (certainement) citons-en quelques-uns.

- Cédric Villani est en charge de travailler sur l'enseignement des mathématiques.
- Une mission sur l'école maternelle devant déboucher sur des assises en mars est confiée à Boris Cyrulnik.
- Le nouveau Conseil scientifique de l'Education nationale devrait certainement produire des indications sur les méthodes d'apprentissages, particulièrement dans le domaine de celui de la lecture, mais aussi donner des avis sur les manuels scolaires.
- Annoncée également depuis l'arrivée du ministre, mais pour l'instant sans qu'en soit précisé le contenu et la méthode, une concertation sur « le temps et l'espace de l'enfant et de l'adolescent au 21ème siècle » devrait durer plusieurs mois.
- Et puis, il y a le dossier du bac, sur lequel planche depuis plusieurs semaines déjà la mission conduite par Pierre Mathiot. Pour que le nouvel examen soit opérationnel en juin 2021, ses modalités nouvelles doivent être en place pour la rentrée 2018, donc dans quelques mois.
- Reste la réforme de la voie professionnelle, afin de donner aux lycées professionnels et à l'apprentissage « *beaucoup plus d'attractivité dans le cadre d'une philosophie de la formation tout au long de la vie* » précise Jean-Michel Blanquer.
- Ajoutons à cela (des mesures pour développer la relation famille-école et une possible révision de la formation des enseignants, appelée de leurs vœux par les directeurs et présidents des ESPé).

**Pas de réforme donc... mais que de changements potentiels !** Et un difficile équilibre à trouver entre des indications philosophiques donnant de grandes orientations, dans le cadre desquelles chaque professionnel de l'Education peut agir, innover, faire preuve d'initiative et d'autonomie et des impositions voulues par le pouvoir, peu débattues et s'appuyant insuffisamment sur les expériences et les expérimentations déjà conduites .



Il est à souhaiter que 2018 soit une année « éducativement » efficace en renouant avec la confiance mais aussi avec l'ambition d'une Education qui émancipe, qui nourrisse l'esprit et complexifie la pensée. Il est surtout indispensable que la réussite de chacune et chacun soit au cœur des préoccupations quotidiennes de toutes démarches éducatives, en commençant par celles et ceux qui sont les plus démunis socialement, économiquement et les plus éloignés de la culture scolaire. Dans ce domaine, alors que notre système éducatif encore trop discriminant et élitiste, renforce les inégalités, il n'est pas sûr que les mesures prises ou annoncées pour 2018 changent réellement quelque chose.



### Le jour de carence pour maladie est rétabli dans la Fonction Publique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Tout personnel perd donc une journée de rémunération chaque fois qu'il est en arrêt maladie.

#### Quelques précisions importantes :

- 1- Il s'agit bien d'un jour de carence et non trois, comme l'avaient voté les sénateurs... L'assemblée nationale a rétabli son texte initial dans sa publication officielle fin décembre.
- 2- En cas de succession d'arrêts de travail : le jour de carence ne s'applique pas au nouvel arrêt de travail lorsque l'agent n'a pas repris le travail plus de 48 heures entre les 2 congés maladie pour la même cause ou pour les congés suivants: congé pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, congé du blessé (pour les militaires).
- 3- Le retour du jour de carence n'a pas d'incidence sur l'AGS (Ancienneté Générale de Service). Il agit uniquement comme une ponction de rémunération à la différence d'une autorisation d'absence non rémunérée, où il y a à la fois perte de rémunération et perte d'ancienneté.
- 4- Attention : un agent contractuel en arrêt maladie peut être indemnisé avec un délai de carence de 3 jours si son ancienneté est inférieure à 4 mois de service.

**Le SE-UNSA, l'UNSA-Education et l'UNSA- Fonction Publique exigent l'abrogation de cette mesure anti fonctionnaire bien plus idéologique que reposant sur une quelconque lutte contre un absentéisme fantasmé des fonctionnaires...**

# Rentrée 2018 : une carte scolaire académique qui n'augure rien de bon ...

## Contexte national :

Avec cette première carte scolaire du quinquennat, la politique budgétaire en matière d'éducation se concrétise. La priorité au primaire se confirme. Le secondaire est, lui, confronté à la difficulté de devoir accueillir plus d'élèves sans moyens supplémentaires. Il est même encouragé à développer les options au collège. Pour ce faire il faudra donc notamment renoncer à des dédoublements et à des groupes à effectifs réduits.

**Alors qu'une baisse importante de presque 33 000 élèves ( - 0,56%) est attendue, le premier degré est préservé avec une dotation supplémentaire de 3800 postes.** Aucune académie ne doit rendre de postes. (8 académies resteront à moyens constants, 11 académies obtiendront entre 8 et 89 emplois supplémentaires et 20 académies entre 103 et 682 postes.)

**En revanche, dans le second degré, on assiste à une dégradation du taux d'encadrement des élèves et à un redéploiement entre les académies. En effet, il faudra accueillir 26 000 élèves de plus (+0,56%) pour une centaine de postes supplémentaires !** Ainsi 11 académies gagnent des postes, 5 maintiennent leurs moyens et 15 en rendent.

## Dans notre académie :

Dans le 1<sup>er</sup> degré, notre académie sera dotée de 20 postes supplémentaires, malgré une baisse prévisionnelle d'effectifs de 1781 élèves. (-13 postes dans le 08 / +23 postes dans le 10 / +25 postes dans le 51 et -15 postes dans le 52).

Dans le second degré, notre académie fait malheureusement partie des 15 académies devant rendre des postes. Pour l'académie de REIMS, ce sont 62 ETP (Equivalent Temps Plein) qui vont devoir être rendus au ministère.



Types d'établissements	Variation effectif élèves	Variation heures	Evolution ETP
<b>Collèges</b>	<b>+183</b>	<b>- 864</b>	<b>- 48</b>
Ardennes		- 252	- 14
Aube		- 216	- 12
Marne		- 324	- 18
Haute-Marne		-72	- 4
<b>Lycées</b>	<b>- 141</b>	<b>- 72</b>	<b>- 4</b>
Lycées	- 190		
Post-Bac	+ 49		
<b>LP - EREA</b>	<b>-269</b>	<b>- 180</b>	<b>-10</b>
LP	- 255		
SEGPA / EREA	- 14		
<b>TOTAL</b>	<b>- 227</b>	<b>- 1116</b>	<b>- 62</b>

Pas d'évolution pour les CPE et les PsyEN.

## Notre analyse :



**Notre académie, comme d'autres (Amiens, Lille...) est une nouvelle fois maltraitée ... y compris dans le 1<sup>er</sup> degré où les 20 postes supplémentaires seront insuffisants pour ouvrir 121 classes de CP et CE1 dédoublees en éducation prioritaire...**

**Dans le second degré, c'est encore plus criant.** Notre académie rend 62 postes alors que les effectifs restent quasiment stable (-227 élèves soit 0,24% de baisse...).

Le Ministère a beau dire que notre académie est sur-dotée... il n'en reste pas moins qu'elle fait aussi partie de celles où la situation sociale est la plus dégradée et le taux d'élèves en REP le plus fort.



## Vos conditions de travail, on en parle ?

Toutes les études le démontrent : les profs bien dans leur peau et leur métiers s'investissent mieux dans leur travail... conditions sine qua non de la réussite des élèves. Le bien-être des enseignants est aussi indispensable pour renforcer l'attractivité du métier.

Or, si on nous envie souvent nos vacances, nos 18 h... on s'intéresse peu à nos conditions de travail. L'articulation vie pro /vie perso, locaux de travail, médecine de prévention, risques psychosociaux... sont des champs de réflexion peu investis.

A l'automne dernier, le SE-Unsa a donc mené une grande enquête sur votre quotidien.

En voici les résultats suivez le lien >> <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article1371>

**Demandez par mail les fiches pratiques du SE-Unsa à votre section départementale ou académique ( Le corps et la voix / L'épuisement professionnel / Les risques psychosociaux / Le stress au travail)**

## Le SE-Unsa à votre service

### Dates des CAPA et GT à venir

#### GT vœux et barème mouvement inter :

17/01 : GT pour les PLP

18/01 : GT pour les P.EPS, CPE, PsyEN

19/01 : GT pour les Certifiés

#### CAPA mouvement inter :

25/01 : CAPA des PEGC

#### CAPA classe exceptionnelle :

12/02 : CAPA des PsyEN

13/02 : CAPA des Agrégés

16/02 : CAPA des PLP et des CPE

20/02 : CAPA des P.EPS

21/02 : CAPA des Certifiés

se-unsa.org



### Versement des salaires 2018

Lundi 29 janvier

Lundi 26 février

Mercredi 28 mars

Jeudi 26 avril

Mardi 29 mai

Mercredi 27 juin

Vendredi 27 juillet

Mercredi 29 août

Mercredi 26 septembre

Lundi 29 octobre

Mercredi 28 novembre

Jeudi 20 décembre

## Le SE-Unsa vous informe



### Pour suivre toute l'actualité nationale

avez le bon réflexe :

Consultez le site du SE-Unsa

>> <http://www.se-unsa.org/>



Nous suivre



### Pour des infos plus locales

1 / visitez régulièrement le site du SE-Unsa REIMS

>> <http://sections.se-unsa.org/reims/>

2/ demandez à recevoir la lettre en ligne du SE-Unsa REIMS

en nous envoyant votre adresse mail personnelle



**INFO + :** Vous recevez également sur votre adresse professionnelle des informations syndicales via la liste de diffusion réglementée par le rectorat. Notre objectif : vous être utile !

## Une équipe militante pour vous renseigner :

**Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS :** Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00 / coordonnatrice 2nd degré

**PLP / Enseignants Non-Titulaires :** Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58 Rémi MIREL : 06.15.24.07.82

**CPE / AED :** Jacky FERRY : 06.24.05.25.96 ou Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33

**AESH :** Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

**SEGPA et ASH :** Marie-Alice DESTIGNY : 06.69.02.38.82

